Titre : Projet d'appui à la Protection de l'Environnement à travers la reforestation et l'aménagement des bassins versants

Project Number: 00142281

Implementing Partner: PNUD

Start Date: 2022 **End Date: 2026** **PAC Meeting date: 17/02/2022**

Description succincte
Le Burundi connaît une dégradation alarmante de ses écosystèmes du fait de la forte croissance démographique qui exerce une pression énorme sur les ressources naturelles dans toutes ses formes. Cela se traduit par une surexploitation des terres, la déforestation due à l'utilisation excessive du bois comme source d'énergie pour la cuisson des aliments et l'érosion de la diversité biologique. Les défis majeurs concernent la dégradation de l'environnement, les questions d'aménagements du territoire, la gestion des ressources Naturelles et les effets néfastes dus aux changements climatiques. Classé 171ème sur 181 pays pour la résilience aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques[1], le Burundi est très exposé aux phénomènes climatiques extrêmes, comme la sécheresse, l'érosion des sols, les glissements de terrain et les inondations[2] qui ont annulé certains résultats obtenus sur le plan du développement et ainsi compromettre les moyens de subsistance des ménages vulnérables, des femmes et des jeunes causant des pertes en vies humaines, la disparition de sources de revenus[3] et des déplacements des populations en guise d'exemple,178 267 personnes en 2018 dans 15 des 18 provinces[4]. Les phénomènes El Niño et la Niña continuent d'avoir des effets préjudiciables sur la production agricole et la sécurité alimentaire, en particulier dans les provinces de Muyinga et de Kirundo tandis que la ville de Bujumbura et ses environs connaissent des inondations récurrentes en particulier à Gatumba où plus de 12.000 ménages sont affectés par les inondations et se trouvent dans des camps de déplacées depuis avril 2020. Le présent projet propose d'apporter des solutions appropriées pour les questions environnementales et celles liées au changement climatique tel que stipulées dans la troisième priorité du CPD 2019- 2023 à travers les produits suivants : **Produit 3.1** : Des outils et des dispositifs de planification et d'évaluation fondés sur des données factuelles sont utilisés pour mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement, d'adaptation, de prévention et de préparation préalable fondées sur des données relatives aux risques et tenant compte des disparités entre les sexes, afin de limiter les effets des catastrophes naturelles sur les communautés et infrastructures.

[1] Notre Dame Global Adaptation Index, 2017.

[2] https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/.

[3] Gouvernement du Burundi, Contribution prévue déterminée au niveau national, 2015

[4] http://adaptation-undp.org/explore/eastern-africa/burundi et http://index.gain.org/ranking.

Quartier INSS, Avenue des Patriotes no.10,B.P 1490,Bujumbura,Burundi. bi.undp.org

Produit 3.3 : Des solutions sont mises au point pour faciliter une gestion durable des ressources naturelles tenant compte de la problématique femmes-hommes.

Effet contribuant (PNUAD/DPP ou DPM) **PND** Axe 9. Gestion durable de l'environnement, **Résultats du Plan Stratégique** 2022- 2025 : Solutions : ➢ Environnement : Placer la nature et l'environnement au cœur de l'économie et des plants des pays et aider les gouvernements à protéger, gérer et valoriser leur patrimoine naturel ➢ Résilience : Aider les pays et les communautés à renforcer la résilience face aux multiples aux chocs et crises **PNUAD** : D'ici 2023, les autorités nationales et décentralisées adoptent et appliquent des mécanismes de gestion et prévention des crises et des risques de catastrophes, de gestion durable des ressources naturelles (eau, terre, foret), de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques et de protection des écosystèmes pour assurer une meilleure résilience des communautés.	**Total ressources nécessaires**	**21 338 706$**
	Total de ressources allouées	**TRAC du PNUD :** **7 757 000$** **Donateurs :** **Gouvernement : OBPE/ DGPATI& PPF/ DGEREA/ Programme Ewe Burundi Urambaye** **8 576 706** **Apports en nature :**
	A Mobiliser :	**5 005 000$**

Approuvé par (signatures)[5]:

Gouvernement	UNDP
Nom en capitales :	Nom en capitales
Nicole Kouassi : Représentante Résidente du PNUD Nicole Flora Kouassi Représentante Résidente PNUD 14 Mars 2022	**Déo Guide RUREMA (PhD)** Ministre de l'Environnement, Agriculture et Elevage Cabinet du Ministre 11/03/2022
Date :	Date :

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Alors que le taux de pauvreté est plus élevé dans les zones rurales (72,9 % en 2018)[6], le pays fait face à un double défi de transition démographique et de transition économique dans un contexte marqué de plus en plus par les effets des changements climatiques où l'agriculture contribue à 39,6% au PIB, procure 84% de l'emploi et 95 % de l'offre alimentaire[7]. Il s'agit d'une agriculture de subsistance, peu productive mais qui prend une

[5] Note: Adjust signatures as needed

[2] The Gender Marker measures how much a project invests in gender equality and women's empowerment. Select one for each output: GEN3 (Gender equality as a principal objective); GEN2 (Gender equality as a significant objective); GEN1 (Limited contribution to gender equality); GEN0 (No contribution to gender quality)

[6] Banque mondiale, 2018.

[7] Burundi, Plan National de Développement ; 2018-2027

part importante dans la consommation des ressources en plus de ceux requis pour la fourniture de l'énergie domestique, les constructions et autres usages.

La Politique Nationale sur le changement climatique a été élaborée en 2012. Les différentes initiatives réalisées sont publiées dans le cadre de la première, deuxième et troisième communication nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). D'autres actions ont été initiées dans le cadre du Plan National d'Adaptation (PANA) et des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN, 2015 et 2020) en ligne avec l'Accord de Paris sur le climat et le réchauffement climatique, le Cadre d'Action de Sendai de réduction des risques de catastrophes (2015-2030) et les Objectifs pour le Développement Durable (ODD : 2015-2030), de la Stratégie Régionale de l'Union Africaine sur les changements climatiques élaborée en mai 2014 et le PND (2018-2027). C'est en cohérence avec ce qui précède que certaines politiques sectorielles ont été élaborées et mises en œuvre notamment : le code de l'environnement, le code foncier, le code de l'eau, le code forestier et d'autres plans d'action nationales d'adaptation aux changements climatiques.

Le Burundi a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1997. L'objectif de cette convention est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.

Le pays a aussi ratifié l'Accord de Paris en 2018 qui vise en son article 2 à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté notamment en contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en deçà de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques.

Le Burundi a alors pris des engagements devant la communauté internationale pour contribuer à la lutte contre les Changements climatiques, à travers sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CDN) soumise en 2015 lors de la vingt-unième Conférence des Parties (COP 21) sur le climat et devenue Contribution Déterminée en 2018 après la ratification de l'Accord de Paris par le Burundi.

Dans l'optique de poursuivre la mise en œuvre des différents engagements internationaux et d'apporter des réponses aux besoins nationaux, le Burundi vient d'actualiser à travers sa Contribution Déterminée au Niveau National encore plus ambitieuse (CDN 2020) assorti d'un plan national d'adaptation 2020-2024.

Quartier INSS, Avenue des Patriotes no.10, B.P 1490, Bujumbura, Burundi. bi.undp.org

Malgré les multiples efforts déployés par le pays avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, les ressources naturelles restent menacées par les diverses activités entreprises par l'homme. A ces dernières s'ajoutent les effets néfastes dus aux changements climatiques avec des conséquences désastreuses. A titre d'illustration, l'évaluation des pertes et dommages causés en 2014 par les inondations aux infrastructures économiques et sociales sur base du coût de la reconstruction à l'identique s'élevaient à un total de 6,9 milliards de FBU soit 370 millions de dollars ou 0,18% du PIB. Les mêmes tendances continuent d'être observées et affectent les conditions de vie des personnes les plus vulnérables. Au cours de la première saison agricole 2020A (de septembre 2019 à février 2020), environ 32. 000 ha de champs ont été inondés, soit environ 6% des superficies agricoles de la saison[8]. Les inondations ont affecté près de 50. 000 personnes dont 37.870 ont été déplacées[9]. En janvier 2020, le prix du maïs graine était en conséquence supérieur de 48% à celui pratiqué à la même période en 2019 et 20% plus élevé que la moyenne des trois dernières années.

En plus, le Burundi avait un taux de déforestation de 2% selon le rapport d'évaluation des OMD à la veille de l'Agenda 2015. Etant donné que la majorité de la population utilise l'énergie biomasse avec l'usage généralisé de foyers à majorité de type traditionnel qui, à la vue d'importante pertes d'énergie, consomment de plus en plus de grande quantité de bois pour la cuisson des aliments au rythme de la croissance démographique. La consommation moyenne annuelle d'un foyer traditionnel est estimée à 2737,5 kg de bois[10]. Au niveau des communautés, la persistance des disparités de genre fragilise les femmes vis-à-vis des effets des changements climatiques. En effet, avec la raréfaction des ressources ligneuses, des terres agricoles et le tarissement des sources d'eau, les femmes sont contraintes de parcourir de longues distances, ce qui accroit la pénibilité de leurs activités et réduit la diversité de leurs occupations, mais aussi le risque de subir en cours de route des violences basées sur le genre. Les situations de catastrophes sont ainsi susceptibles de renforcer durablement les inégalités liées au genre.

Il s'avère donc urgent d'intégrer la prévention des risques de catastrophes dans tous les processus nationaux de planification et de promouvoir des solutions de régénération et de gestion innovante des ressources naturelles tenant compte du genre et de différentes vulnérabilités afin de réduire la pression sur les ressources naturelles et d'améliorer la résilience des communautés aux effets néfastes dus aux changements climatiques.

[8] WFP, Harvest and food security forecast, March 2020

[9] IOM, Displacement Tracking Matrix: Natural disaster; 1st January _ 3&st January 2020

[10] Burundi Quality stove, 2019

II. STRATEGIE D'INTERVENTION

La théorie du changement est fondée sur la logique selon laquelle le développement durable des populations du Burundi et notamment les plus vulnérables requiert un appui soutenu et multisectoriel à la gestion durable de l'environnement et à la protection de la biodiversité. La promotion d'innovations en énergies propres relatives à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques serait une des solutions alternatives surtout pour la cuisson au sein des ménages. En raison des forts liens d'interdépendance entre environnement et changements climatiques au Burundi, il est important d'articuler logiquement ces interventions.

En effet, les mesures d'atténuation visant à réduire la déforestation, l'émission des gaz à effet de serre (GES) et la perte de la biodiversité comprennent notamment :

- La reforestation,
- L'accès aux énergies renouvelables alternatives au bois ainsi que les autres modalités ayant pour objet l'efficience énergétique.

Elles sont en outre fortement liées aux mesures dites d'adaptation visant à améliorer la résilience des communautés, notamment des plus vulnérables aux impacts négatifs du changement climatique. Ces mesures sont entre autres :

- les aménagements visant à protéger les bassins versants d'une façon intégrale et à restaurer les terres dégradées, y compris les innovations et bonnes pratiques en matière de production raisonnée, de stockage et de transformation agricole et
- les outils et mesures de renforcement de la résilience des communautés à la dégradation environnementale, la conservation des ressources naturelles permettant un meilleur aménagement du territoire et la conservation des terres. .

La mise en œuvre de ces différentes mesures qui requièrent la coordination effective de tous les acteurs pour une gestion durable des ressources naturelles serait une solution idoine pour les questions environnementales au Burundi.

Il est certain que ces mesures d'atténuation et d'adaptation sont directement liées à la gestion des ressources et conservation de l'environnement. Le renforcement de la cogestion des aires protégées, la valorisation de la biodiversité, la restauration des paysages et l'aménagement du territoire, permet d'associer l'ensemble des acteurs dans un effort commun pour un bénéfice partagé.

Enfin, des mécanismes efficaces, fruits de partenariats nouveaux et inclusifs, sont indispensables au transfert technologique et au développement des connaissances locales afin d'introduire ou de mettre à échelle des innovations vertes à travers notamment la promotion et la valorisation des déchets qui sont transformables en briquettes

Une approche inclusive et sensible au genre est la clef pour relever les défis et garantir aux communautés le développement durable des services éco-systémiques.

Ainsi, libérer le potentiel féminin par la participation aux décisions de gestion des ressources naturelles à travers le reboisement et l'aménagement permettra aux uns et aux autres de tirer profit de la biodiversité de manière équitable et ainsi, se convenir sur les modalités de prévention et de gestion durable de l'environnement en général. d. L'implication des femmes et des jeunes comme acteurs du changement sera soutenue pour leur permettre une participation active à la conservation des ressources naturelles.

La stratégie de mise en œuvre sera articulée sur trois composantes :

(i) la protection des écosystèmes et exploitation durable des ressources naturelles. ;

Du fait que c'est sur les bassins versants que se trouvent les différentes infrastructures communautaires et familiales, une approche socio écologique et systémique sera promue dans l'aménagement de ces entités et la protection des rivières. Elle sera basée sur le développement du plan d'aménagement des bassins versants qui sera établi en tenant compte des plans d'occupation actuel et projeté en vue de tenir compte des différents usages des terroirs. Ainsi, dans le souci de limiter l'impact des différentes infrastructures sur la dégradation des bassins versants (habitations, pistes, écoles, marchés, etc.), les différents acteurs intervenant sur ces bassins versants et dans divers domaines seront impliqués dans l'établissement et la mise en œuvre de l'aménagement des paysages retenues. En vue de contribuer en même temps à la protection des bassins versants à la couverture des besoins des ménages en biomasse (fourrage, bois de chauffe, etc.), les dispositifs biologiques seront prioritairement promus. Il s'agit de la combinaison d'arbres agro-forestières et fruitiers ainsi que des espèces herbacées de bonnes valeurs nutritionnelles pour l'alimentation animale et la fertilisation du sol.

Comme précédemment évoqué, il y a un potentiel à libérer du fait des limites imposées par les disparités de genre pour saisir les opportunités offertes par le système socio écologique. Il en est de même des jeunes qui, avec un soutien à la participation dans la gestion des ressources, bénéficieront des opportunités de participation au développement communautaire local.

L'approche intégrée et systématique sera également privilégiée en vue d'aménager toutes les parties du même bassin versant plutôt que de procéder par un aménagement partiel des

seules parties fortement érodées. Aussi, en vue de faciliter la participation des communautés et plus particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables aux travaux d'aménagement, un appui sous forme matériel et outils.

(ii) **La promotion des énergies propres et renouvelables ;**

Dans le cadre de la réduction de pression sur le bois énergie et pour améliorer les conditions de vie, des communautés, le recours aux alternatives de l'énergie bois se focaliseront sur la fabrication des briquettes, l'utilisation des foyers améliorés, et l'obtention de leur efficience énergétique. Ceci passera par le soutien au renforcement des capacités des parties prenantes et faire le lobbying auprès des institutions portant sur le cadre règlementaire l'investissement privé aux dans la fabrication des foyers améliorés et briquettes à une bonne maîtrise dans l'utilisation et la maintenance des nouvelles technologies dans ce domaine et à un usage généralisé des foyers améliorés validés par les institutions habilitantes pour diminuer la pression sur la ressource énergie.

(iii) **L'amélioration de la résilience des communautés face à la dégradation de l'Environnement à travers une gouvernance inclusive ;**

Dans certaines zones du pays on observe des accidents liés au non-respects des textes règlementaires en vigueur dans le cadre de la protection de l'environnement. Au niveau du code de l'Environnement il est stipulé que lorsque des aménagements, des ouvrages ou des installations en raison de leurs dimensions, de la nature des activités qui y sont exercées ou leurs incidences sur le milieu naturel porte atteinte à la dégradation de l'environnement, le maitre de l'ouvrage devrait en collaboration avec l'administration locale et les services techniques remettre à l'état initial le site exploité. Pour ce faire, un plan d'engagement des parties prenantes pour améliorer les mécanismes de gouvernance dans la gestion des ressources naturelles sera élaboré.

La promotion des capacités des parties prenantes dans la conception du projet permettrait d'identifier et de mettre en œuvre des actions innovantes en matière de gouvernance et de gestion des ressources naturelles. En complément le projet va faire une cartographie des entreprises et associations ayant une expertise en matière d'étude d'impact environnemental et social pour une meilleure coordination et ainsi éviter des conflits d'intérêts.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

Effet 4 du UNDAF : D'ici 2023, les autorités nationales et décentralisées adoptent et appliquent des mécanismes de gestion et prévention des crises et des risques de catastrophes, de gestion durable des ressources naturelles (eau, terre, foret), de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques et de protection des écosystèmes pour assurer une meilleure résilience des communautés.

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Renforcer la résilience aux crises et aux chocs afin de préserver les acquis du développement.

Produit 3.1 DU CPD : Des outils et dispositifs de planification et d'évaluation fondés sur des données factuelles sont utilisés pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation, de prévention et de préparation préalable fondées sur des données relatives aux risques et tenant compte des disparités entre les sexes, afin de limiter les effets des catastrophes naturelles sur les collectivités

Produit 3.3. Des solutions sont mises au point pour faciliter une gestion durable des ressources naturelles tenant compte de la problématique femmes-hommes.

A partir des produits du CPD, les résultats du projet par composante et les produits attendus sont repris ci-après :

Composante 1 : <u>Protection des écosystèmes et exploitation durable des ressources naturelles</u>

<u>Résultat 1.1</u> : Les ressources naturelles sont durablement gérées par les communautés avec la

Participation équitable des femmes et des hommes.

Produit 1.1.1 : Les espaces à aménager sont identifiés et aménagés

Produit 1.1.2 : Les communautés sont formées et outillées pour la mise en œuvre des pratiques de Régénération des écosystèmes dégradés et de leur exploitation durable ;

Composante 2 : <u>Promotion et utilisation des foyers améliorés et briquettes</u>

<u>Résultat</u> 2.1 : Les communautés adoptent les bonnes pratiques d'utilisation rationnelle du bois énergie

Produit 2.1.1 : Les mesures incitatives sont adoptées pour une meilleure consommation de l de l'énergie bois au sein des communautés

Produit 2.1.2: Les communautés ont accès aux techniques et aux moyens de mise en place sur la valorisation des déchets

Composante 3 : Amélioration de la résilience des communautés face à la dégradation de l'Environnement à travers une gouvernance inclusive ;

Résultat 3.1 : Des mécanismes de gestion durable de l'environnement sont effectives à tous les niveaux en vue d'améliorer la résilience des communautés

Produits 3.1.1: Les communautés sont formées et outillées pour prévenir, gérer et initier Localement les bonnes pratiques pour lutter contre la dégradation de l'Environnement

Produit 3.1.2 : Les mécanismes de la coordination inter et intra sectorielle des acteurs sont Opérationnels.

Produit 3.1.3 : Les pactes locaux définissant les règles de gestion communautaire sont Établies ;

Produit3 1.4: Les institutions de coordination sont renforcées et appuyées

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Des ressources internes et externes seront nécessaires pour obtenir des résultats escomptés. Les ressources internes seront le personnel recruté et les matériels achetés par le PNUD, notamment : les équipements informatiques, équipements roulants, le matériel de visibilité et le matériel de bureau. Les ressources matérielles (en bon état) des anciens projets du PNUD pourront faire l'objet d'un transfert au bénéfice de ce projet.

Pour le personnel, il est prévu d'avoir une équipe de gestion mise en place par le PNUD en collaboration avec le ministère ayant l'environnement dans ses attributions. L'acquisition des ressources additionnelles sera faite en fonction des besoins dans ce domaine et sous le leadership du Ministère ayant l'environnement dans ses attributions. Ces ressources pourront inclure notamment le recrutement des consultants nationaux et/ou internationaux pour les études, mobilisation des ressources, cartographies, évaluations à mi-parcours et finale, ainsi que les recrutements nécessaires pour répondre à d'autres besoins en matière de formation, d'appui et de renforcement des capacités.

Partenariats

Le projet est appelé à mobiliser différents types de partenariats, notamment : les Institutions Gouvernementales, les Provinces, les Communes, la société civile, les confessions religieuses, le secteur privé local, le secteur privé international, les Agences du Système des Nations Unies au Burundi et la Coopération Multilatérale et Bilatérale. Il cherchera également les synergies multi-acteurs, en associant aux partenaires majeurs dans le domaine de l'environnement et énergie comme Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds Vert pour le Climat (FVC), Fond d'adaptation et les partenaires bilatéraux et multilatéraux

Partenaires stratégiques.

Le PNUD assurera son rôle de catalyseur, en mettant à disposition du projet des fonds propres afin de :

- Jouer un rôle de coordinateur sur les approches et les techniques innovantes dans les thématiques d'aménagement, du Changement Climatique et de la Gestion inclusive de l'Environnement.
- Accroitre le reboisement et promouvoir des chaines de valeur dans la production de l'énergie bois
- Accompagner le gouvernement dans le domaine d'aménagement et réhabilitation des sites afin de réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles qui affectent les communautés riveraines

Les Institutions Financières Internationales (IFIs) : les investissements dans le cadre du projet se prêtent particulièrement à des partenariats stratégiques ambitieux avec des Institutions Financières Internationales (IFIs) dont le mandat est le développement d'investissements structurants (paysages ; environnement et restauration des paysage) etc.). La promotion du partenariat public privé est un domaine de compétence et constitue un avantage comparatif pour le PNUD dans la mobilisation des ressources.

Institutions Gouvernementales

- Le Ministère ayant la gestion et de la protection de l'environnement dans ses attributions aura la responsabilité d'assurer la coordination et la facilitation des actions de mise en œuvre dans le cadre de ce projet. Les actions en rapport avec la coordination des acteurs et le partenariat avec le secteur privé seront conduits en étroite collaboration avec le PNUD.
- Le ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique pour la mobilisation et la sensibilisation de l'administration locale.

- Le Programme « EWE BURUNDI URAMBAYE » pour le partage d'informations sur les zones à reboiser et les synergies dans le domaine de reboisement.
- OBPE est un partenaire dans le domaine de l'environnement avec une expertise nationale dans le domaine de la préservation des aires protégés et autres activités connexe.
- DGREA c'est la direction générale ayant l'environnement dans ses attributions et les ressources en eaux. C'est partenaire incontournable pour l'élaboration des lois et stratégies du domaine concerné.
- DGPATI& PPF c'est la Direction Générale en charge de la planification de l'Aménagement, du territoire, irrigation et protection du patrimoine foncier. Partenaire privilégié pour les questions d'aménagement du territoire et du génie rural dans le cadre de ce projet.

- Société civile et ONG et confessions religieuses

Les organisations de la société civile qui participent dans le secteur de l'environnement et des changements climatiques auront un grand rôle à jouer dans la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes. Elles pourront contribuer à alerter les communautés sur la gouvernance des ressources naturelles. Elles seront également mobilisées pour mettre en œuvre des actions visant la participation citoyenne et l'accès aux opportunités économiques des femmes, des jeunes et groupes vulnérables. Elles comprendront les OSC des jeunes et des femmes, les associations des Batwa et les Personnes vivant avec Handicapes ainsi que les ONG, les confessions religieuses et associations présentes ou ayant une expérience au niveau communautaire ou actives dans les domaines précités sur des secteurs complémentaires, telles que ACVE, Association Femme et Environnement, Eglises Catholiques et Anglicanes, les associations des peuples autochtones et les associations qui œuvrent dans la gestions et valorisations des déchets.

- Secteur privé

Des partenariats stratégiques seront recherchés et encouragés avec le secteur privé pour les mécanismes innovants, ainsi que pour l'introduction et/ou la mise à échelle d'innovations techniques existantes. Pour tout engagement avec le secteur privé, le PNUD le fera conformément aux directives sur la coopération entre les Nations unies et le secteur commercial, notamment à travers l'exercice de la diligence raisonnable pertinente (due diligence).

- Agences du Système des Nations Unies :

Les agences des nations unies qui interviennent pour l'Effet 4 en rapport avec le changement climatique, la gestion des ressources naturelles et la prévention des risques de catastrophes

et la résilience des communautés de l'UNDAF sont : OCHA, HCR, PAM, FAO, UNICEF, UNFPA et OIM. Cela sera plus intéressante dans le cadre des programmes conjoints et mettre ainsi en exergue les avantages comparatifs et les complémentarités dans les actions. Les programmes conjoints permettront une meilleure synergie et le dégagement d'approches innovantes pour répondre de manière intégrée aux défis de ce projet.

Dans le cadre de l'effort de coordination et de visibilité des interventions du projet, un groupe thématique inclusif sur l'environnement et les changements climatiques sera mis en place en collaboration avec les autres Agences UN et le Gouvernement du Burundi.

- Coopération Multilatérale et Bilatérale

Les partenariats seront développés avec des partenaires techniques et financiers (PTF) engagés dans les domaines de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience aux changements climatiques telles que la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, l'AFD, ENABEL, JICA, IFDC etc. ainsi que les Ambassades accréditées au Burundi afin de renforcer les synergies et la cohérence des actions en matière de la conservation et résilience aux changements climatiques.

- Partenaires régionaux ciblés :

Initiative du Bassin du Nil, NEPAD, Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC), Réseau des institutions de formation forestières et environnementales d'Afrique centrale (RIFFEAC), Réseau des Aires Protégées d'Afrique centrale (RAPAC), Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale; Autorité du Lac Tanganyika (ALT); Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Pour ces structures régionales le programme privilégiera des échanges d'expériences et le renforcement des capacités des acteurs nationaux du domaine.

Risques et Hypothèses

D'emblée ce projet a le potentiel de mobiliser des ressources. Cependant les grands bailleurs que tels Fonds pour l'Environnement Mondial et Fonds Vert Climat sont très exigeants avec des critères d'éligibilités complexes. **(a)** Le pays n'a pas les capacités techniques suffisantes pour développer des projets bancables pour ces bailleurs précités. **(b)** les procédures de soumission des projets sont longs et durent au moins 24 mois voire plus. **(c)** en cas d'instabilité politique, il serait difficile de mobiliser les partenaires et aussi travailler avec la partie nationale ; et **(d)** des crises sanitaires comme la pandémie de COVID 19 et catastrophes naturelles.

Nous espérons que le projet pourra être mise en œuvre au cas où l'appropriation nationale est effective dans un cadre politique et institutionnel stable et les ressources suffisantes sont mobilisées et disponible. Cela demande un engagement ferme et un suivi rapproché avec la partie nationale afin de se convenir d'un calendrier de soumission et de révision des notes conceptuelles à soumettre aux bailleurs dans le respect de leurs exigences. Toutes ces risques et mesures d'atténuation sont repris dans la matrice ci-dessous qui résume les risques, leur occurrence, les conséquences possibles et les mesures de mitigation envisagées.

Matrice d'analyse des risques et des mesures de mitigation :

Risques	Degré/ occurrence	Conséquences possibles	Mesures de mitigation	Hypothèses
Catastrophes Naturelles (inondations & sécheresse)	Moyen	Déplacement des populations Ralentissement des activités du projet	Mettre en place des stratégies de communication	Avoir des informations sur les conditions météo Identifier des sites dans chaque zone à risque
Détérioration des conditions sécuritaires et sanitaires (Risque lié l'épidémie du Covid-19)	Moyen Très élevé (Covid-19)	Perturbation des activités du projet Retards dans les atteintes des résultats	Revue de la planification pour atteindre les objectifs Privilégier les actions à impact rapide Renfoncement des mesures barrières	Conditions sécuritaires favorables La population dans son ensemble respecte les mesures de prévention et de gestion de l'épidémie du Covid-19
Risques financiers et procédures complexes de financements	Moyen	Faible taux de mobilisation des ressources Non atteinte des résultats	Visibilité et plaidoyer systématique pour la mobilisation des bailleurs internes et externes Développer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des partenariats Plaidoyer pour la création par l'Etat d'une ligne budgétaire spécifique à chaque priorité du projet	Les partenaires techniques et financiers sont favorables aux composantes du portefeuille
Faible implication des institutions et parties prenantes	Elevé	Changement cyclique de points focaux	Renforcement des capacités des acteurs	Les autorités à tous les niveaux adhèrent aux priorités du projet

associées la mise en œuvre des activités		Faible taux d'exécution du projet Non atteinte des résultats	impliqués dans l'exécution du projet Sensibilisation de tous les acteurs de la part du projet et des partenaires nationaux	Existence de privés impliqués dans les domaines d'intervention du projet
Faible capacité de mobilisation des fonds dans le domaine du finance climat et environnement	Moyen	Production de projets non bancable, faible allocation budgétaire	Renforcement des capacités des cadres des ministères impliqués dans le domaine de mobilisation des fonds. Faire le plaidoyer pour l'allocation budgétaire au niveau du gouvernement	L'équipe technique est expérimentée et influence les institutions à allouer des fonds dans les domaines env. et CC Les équipes sont outillées pour élaborer des bons projets bancables

Engagement des parties prenantes

Les institutions nationales, les structures administratives provinciales, communales, ainsi que les structures communautaires au niveau collinaire, les communautés elles-mêmes, notamment les jeunes et les femmes, seront les cibles principales des interventions du programme. Elles seront identifiées et impliquées dans les actions à travers les différentes phases du cycle de gestion du projet.

Pendant la phase d'initiation, des réunions de démarrage seront organisées avec les bénéficiaires au niveau provincial et communal pour présenter la vision et la logique du projet.

Pendant la phase de planification, des réunions consultatives seront organisées avec la population et les autorités locales pour identifier des projets de développement économique local et les bénéficiaires directs. Les parties prenantes seront impliquées dans l'identification de la situation de référence, dans le suivi et dans l'ajustement du plan de mise en œuvre chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

Pendant la phase de mise en œuvre, l'approche orientée sur la responsabilité des bénéficiaires sera utilisée. Il s'agira de renforcer les capacités des bénéficiaires afin qu'ils puissent jouer un rôle actif dans leur propre développement. Les bénéficiaires vont également jouer un rôle de premier plan dans l'organisation d'évènements d'apprentissage et partage des connaissances.

Afin d'assurer le suivi et les évaluations, des réunions consultatives seront organisées systématiquement avec les bénéficiaires et des échantillons représentatifs des communautés ciblées afin de recueillir leurs opinions sur la qualité, l'impact du projet et leurs conseils. Cela impliquera aussi leur participation dans l'examen de la conformité sociale et environnementale du PNUD et le mécanisme de réponse des parties prenantes.

Pendant la phase de clôture, l'accent sera mis sur la continuité des interventions par les bénéficiaires. A travers les groupes/coopératives de bénéficiaires, le projet va appuyer des activités de partage des connaissances intercommunautaire et des pratiques de collaboration. Cela va créer un sentiment d'appartenance au sein des communautés, ce qui pourra contribuer en retour à la durabilité des résultats du projet.

Communication :

La stratégie de communication sera développée et articulée à deux niveaux :

- ✓ Au niveau institutionnel, un plan de communication sera établi à la fois pour le projet et pour chaque composante, afin d'atteindre et d'informer les partenaires potentiels techniques et financiers. En plus de la cellule de communication du ministère, les médias seront impliqués pour relayer spécifiquement l'information et les messages de sensibilisation ou d'opportunités en relation avec l'environnement et le changement climatique.
- ✓ Au niveau communautaire, un mécanisme de collecte des informations et de communication à base communautaire sera mis en place pour mieux cerner les besoins et les intégrer au mieux dans les interventions du projet. Cela sera fait parallèlement à l'adoption d'un plan de redevabilité accessible à toutes les parties prenantes.

Coopération Sud – Sud et Triangulaire

Grâce à une recherche systématique d'un recours à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (en particulier lorsque le PNUD agit en tant que courtier de connaissances, développeur de capacités ou facilitateur de partenariats), le projet explorera des approches efficaces et des moyens afin de tirer profit des initiatives réalisées avec succès par d'autres pays ou par des bureaux pays, régionaux, globaux ou autres acteurs en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, introduction et gestion dans l' utilisation et productions des foyers améliorés , et la gestion durable des ressources naturelles. Au niveau local, l'accent sera porté sur les initiatives communautaires, de l'innovation, du partenariat public-privé, et les partenariats durables entre la société civile et les collectivités locales.

Connaissances

La gestion des connaissances dans ce projet sera guidée par 3 principes clés:

(1) La gestion des connaissances doit être centrée sur les personnes et axée sur la demande. Cela garantira que le projet fournisse des produits de connaissances de grande valeur et utiles aux parties prenantes;

(2) le transfert des connaissances, la technologie utilisée et les processus doivent être adaptés et liés au contexte ;

(3) la gestion des connaissances est mesurable et, le cas échéant, attribuable.

Il est à noter que ce projet entend introduire et mettre à échelle des innovations, ce qui implique la réalisation d'études techniques et scientifiques, tant dans les domaines du changement climatique que de la gestion et conservation des ressources naturelles. Ces études doivent en outre faire l'objet d'une diffusion appropriée, notamment afin de mobiliser de nouveaux partenariats et les médias.

A cet effet, l'objectif stratégique de ce projet pour une gestion efficace des connaissances est de renforcer l'accès des bénéficiaires et des acteurs locaux à l'information et au savoir, la création des opportunités économiques et la promotion du développement durable. De manière spécifique, il s'agit d'améliorer la performance du projet, créer un avantage compétitif, transférer les leçons apprises et développer des pratiques de collaboration à travers différents acteurs.

Dans ce contexte, la stratégie de gestion des connaissances sera en premier lieu, l'identification et la priorisation. Il s'agit d'évaluer les besoins en connaissances des parties prenantes pour déterminer l'appui nécessaire afin de mieux orienter l'investissement du projet. Ce processus sera effectué par l'équipe de gestion de projet en étroite consultation avec les principales parties prenantes. En deuxième lieu, l'engagement sera axé sur des groupes spécifiques afin d'évaluer l'efficacité de la gestion des connaissances. Les considérations stratégiques incluront l'incitation à utiliser des systèmes/ produits de gestion des connaissances et d'encourager la production de résultats des connaissances par les parties prenantes. Troisièmement, s'assurer que la collecte de données est exacte. Un solide plan de suivi et d'évaluation appuiera ce travail et, en dernier lieu, élaborera un cadre harmonisé de communication des résultats afin d'améliorer la capacité de production des rapports.

Cette stratégie sera focalisée sur quatre domaines clés à savoir les systèmes techniques de gestion des connaissances, les produits de la connaissance, le développement des capacités et les événements de connaissance.

Les systèmes techniques de gestion des connaissances.

Afin de renforcer les capacités par la création et le partage des connaissances, une plateforme en ligne sera développée et promue avec des produits d'information et de connaissances. Cette plateforme contribuera à renforcer le partage d'informations et de connaissances, des bonnes pratiques, des enseignements en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique.

Les produits de la connaissance.

Les produits de connaissance incluront les rapports annuels et d'évaluations du projet, le journal des leçons apprises, les témoignages de succès et d'échec, les articles et témoignages, et des plans/modules de formations. Le système de collaboration et de partenariat sera défini dans des domaines thématiques par l'équipe de gestion et les spécialistes en la matière. Pour l'assurance qualité, les acteurs seront formés sur le processus et techniques de gestion des connaissances.

Le développement des capacités.

Pour améliorer la formulation des politiques, stratégies et interventions de manière durable, des efforts seront déployés pour développer la capacité institutionnelle des groupes bénéficiaires et acteurs locaux à générer des solutions en matière de connaissance. Ceci grâce à une utilisation stratégique des ressources d'assistance technique.

Les événements d'apprentissage.

Ces évènements d'apprentissage pourront être organisés, notamment au sein d'une commune ou d'une province, afin de diffuser des bonnes pratiques ou des expériences réussies. Les méthodes de rassemblement et de transfert des connaissances recourront à l'innovation pour une diffusion et une visibilité large.

Durabilité et mise à l'échelle

Un plan de durabilité des résultats/interventions et dynamiques de chaque priorité de ce projet sera développé avec les parties prenantes, fondé de façon interdépendante sur l'aspect financier, institutionnel et programmatique. Concernant l'aspect financier, il s'agit principalement d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation régulière des ressources, y compris dans le budget de l'Etat ou par la création d'un fonds spécifique.

Une action centrale sera la mobilisation de moyens pour la conception et la mise en œuvre de projets répliquant ou mettant à échelle les bonnes pratiques et résultats/interventions du projet afin d'élargir ses impacts positifs.

Quartier INSS, Avenue des Patriotes no.10, B.P 1490, Bujumbura, Burundi. bi.undp.org

L'aspect institutionnel/organisationnel concerne la conception et la mise en œuvre d'un plan de communication et d'information sur la portée de chaque intervention du projet, ainsi que des nouvelles opportunités créées par celui-ci. Cela permettra de soutenir la pertinence du projet et de créer des nouveaux partenariats. En outre, les partenariats existants avec les Institutions Gouvernementales, les partenaires techniques et financiers, la société civile, les confessions religieuses, le secteur privé et les bénéficiaires seront améliorés. Cela permettra de maintenir leur intérêt et engagement en faveur du projet, et de prendre la relève à la fin du projet.

L'aspect programmatique sera focalisé sur la responsabilisation et le renforcement des capacités des groupes bénéficiaires et les acteurs locaux. En outre, l'approche de gestion du projet sera utilisée pour maximiser l'impact et faciliter le transfert ou la mise à l'échelle des résultats à travers d'autres projets. Une stratégie de sortie sera développée par l'équipe technique de gestion afin de garantir la continuation du projet au-delà de l'appui financier du PNUD et des autres partenaires, et mettre à échelle les résultats/interventions clés et bonnes pratiques dans le reste du pays.

IV. GESTION DU PROJET

Dans le but d'améliorer l'efficacité, pour des raisons opérationnelles et afin de jouer au mieux sur les synergies nationales, une équipe de gestion du projet sera mis en place.

Le projet bénéficiera de l'appui du PNUD en matière des achats, du recrutement du personnel, suivi financier et programmatique, de l'assurance qualité, des audits et évaluations HACT des partenaires.

Mise en œuvre du Projet

Ce projet sera exécuté sous la modalité directe (DIM) par le PNUD. Le chargé du projet sera en charge au premier degré et sera appuyé par un associé au programme et un chauffeur. La mise en œuvre du projet est prévue au niveau national en se focalisant sur les sites du pays les plus exposées à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes naturelles pour mieux renforcer la complémentarité des autres partenaires sur terrain dans cette thématique. Cela rentre les axes d'intervention du PNUD dans le cadre du CPD en cours 2019-2023 en mettant plus l'accent aux provinces plus fragiles à la dégradation des terres, et aux effets néfastes dues aux changements climatiques. Le PNUD a une maîtrise et une bonne connaissance de celles-ci à travers d'autres projets, ce qui est susceptible de faciliter la mise en œuvre efficace du projet.

Quartier INSS, Avenue des Patriotes no.10, B.P 1490, Bujumbura, Burundi. bi.undp.org

V. CADRE DES RESULTATS

Effet 4 du UNDAF : D'ici 2023, les autorités nationales et décentralisées adoptent et appliquent des mécanismes de gestion et de prévention des crises et des risques de catastrophes, de gestion durable des ressources naturelles (eau, terre, foret), de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques et de protection des écosystèmes pour assurer une meilleure résilience des communautés.

Outcome indicators as stated in the Country Programme [or Global/Regional] Results and Resources Framework, including baseline and targets:

Applicable Output(s) from the UNDP Strategic Plan : Des solutions sont mises au point pour faciliter une gestion durable des ressources naturelles tenant compte de la problématique femmes-hommes

Indicateur 3.3.1 : Ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation viable et de conservation des ressources, d'accès aux ressources et de partage des avantages : superficie des zones protégées faisant l'objet de mesures d'amélioration de la gestion (en hectares) ; Niveau de référence : 1 055 hectares Niveau cible : 5 000 hectares

Indicateur 3.3.2 : Nombre de femmes participant à la prise de décisions concernant l'exploitation et la gestion des ressources naturelles Niveau de référence : 5 Niveau cible : 20

Project title and Atlas Project Number: Programme d'appui à la Protection de l'Environnement à travers la reforestation et l'aménagement des bassins versants

EXPECTED OUTPUTS	CPD indicators	OUTPUT INDICATORS	DATA SOURCE	BASELINE	TARGETS (by frequency of data collection)						DATA COLLECTION METHODS & RISKS
				Value	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5	FINAL	
	Indicateur 3.3.1 : Ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation viable et de conservation des ressources, d'accès aux ressources et de partage des avantages	Indicateur : Superficie à aménager	DATA BASE	**0**	**200**	**400**	**700**	**1000**	**1000 ha**	**1000 ha**	Rapport
		Indicateur : Nombre de cartes géo référencées	DATA BASE			**1**		**0**	**1**	**1**	Rapport
		Indicateur : Existence d'ordonnance ministérielle portant classement de nouvelles aires	DATA BASE			**1**	**1**	**0**	**1**	**1**	Rapport

	: superficie des zones protégées faisant l'objet de mesures d'amélioration de la gestion (en hectares) ; Niveau de référence : 1 055 hectares Niveau cible : 5 000 hectares	protégées									
Produit 1.1.2 : Les communautés sont formées et outillées pour la mise en œuvre des pratiques de régénération des écosystèmes dégradés et de leur exploitation durable		Indicateur : Nombre de modules de formation élaborés et validés	TBD	**10**	**5**	**5**		**0**	**10**	**10**	Rapport
		Nombre de personnes (hommes, femmes, jeunes, et groupes spécifiques) formés	TBD	**0**	**100**	**100**	**200**	**0**	**200**	**200**	
		Indicateur : Nombre de bénéficiaires équipées	TBD	**0**	**100**	**100**	**200**	**0**	**200**	**200**	Rapport
		Indicateur : Nombre et nature de matériel distribué Cible :	1 055 hectares Niveau cible : 5 000 hectares	**0**	100 houes, 100 pelles, 100 brouettes, 100 râteaux, 100 machettes, 100 arrosoirs, 100 pulvérisateurs, 100 perches, 100 piquets,	100 houes, 100 pelles, 100 brouettes, 100 râteaux, 100 machettes, 100 arrosoirs, 100 pulvérisateurs, 100 perches, 100 piquets,	200 houes, 200 pelles, 200 brouettes, 200 râteaux, 200 machettes, 200 arrosoirs, 200 pulvérisateurs, 200 perches, 200 piquets, 500 kg de clous, 50 rouleaux de corde, 200 triangles à pente, 200 décamètres, 200 pioches	**0**	200 houes, 200 pelles, 200 brouettes, 200 râteaux, 200 machettes, 200 arrosoirs, 200 pulvérisateurs, 200 perches, 200 piquets, 500 kg de clous, 50 rouleaux de corde, 200 triangles à pente, 200 décamètres, 200 pioches	1000 houes, 1000 pelles, 500 brouettes, 500 râteaux, 500 machettes, 500 arrosoirs, 500 pulvérisateurs, 500 perches, 500 piquets, 500 kg de clous, 250 rouleaux de corde, 1000 triangles à pente, 800 décamètres, 500 pioches	Rapport

					500 kg de clous, 50 rouleaux de corde, 100 triangles à pente, 100 décamètres, 100 pioches	500 kg de clous, 50 rouleaux de corde, 100 triangles à pente, 100 décamètres, 100 pioches					
		Indicateur : Nombre et nature d'intrants distribués	TBD	0	100 tonnes de fumure organique, 5 tonnes de tubes/sachets, 20 kg de semences, 6 000 000 éclats de souches d'herbes fourragers, 100 000 éclats de souches de bambous, 69 kg de fertilisants (Urée), 125 litres d'insecticide (Supermedethrine), 125 kg de fongicide (Ludomil ou Benlate)	100 tonnes de fumure organique, 5 tonnes de tubes/sachets, 20 kg de semences, 6 000 000 éclats de souches d'herbes fourragers, 100 000 éclats de souches de bambous, 69 kg de fertilisants (Urée), 125 litres d'insecticide (Supermedethrine), 125 kg de fongicide (Ludomil ou Benlate)	100 tonnes de fumure organique, 5 tonnes de tubes/sachets, 20 kg de semences, 6 000 000 éclats de souches d'herbes fourragers, 100 000 éclats de souches de bambous, 69 kg de fertilisants (Urée), 125 litres d'insecticide (Supermedethrine), 125 kg de fongicide (Ludomil ou Benlate)	100 tonnes de fumure organique, 5 tonnes de tubes/sachets, 20 kg de semences, 6 000 000 éclats de souches d'herbes fourragers, 100 000 éclats de souches de bambous, 69 kg de fertilisants (Urée), 125 litres d'insecticide (Supermedethrine), 125 kg de fongicide (Ludomil ou Benlate)	500 tonnes de fumure organique, 16,5 tonnes de tubes/sachets, 120 kg de semences, 30 000 000 éclats de souches d'herbes fourragers, 500 000 éclats de souches de bambous, 345 kg de fertilisants (Urée), 675 litres d'insecticide (Supermedethrine), 675 kg de fongicide (Ludomil ou Benlate)	Rapport	

Produit 1.1.3 : 13.625.755 plants d'arbres du projet Ewe Burundi Urambaye sont entretenus et sarclés		Indicateur : Nombre de plates-bandes sous normes et dimensions standards	TBD	**0**	300	600	900	1200	1500	1500	Rapport
		Indicateur : Nombre de plants Cible : 6 000 000 forestiers et agroforestiers et 500 000 plants de bambous et 3 000 000 plants fruitiers	TBD		1200 000 forestiers et agroforestiers et 100 000 plants de bambous et 600 000 plants fruitiers	1200 000 forestiers et agroforestiers et 100 000 plants de bambous et 600 000 plants fruitiers	1200 000 forestiers et agroforestiers et 100 000 plants de bambous et 600 000 plants fruitiers	1200 000 forestiers et agroforestiers et 100 000 plants de bambous et 600 000 plants fruitiers	1200 000 forestiers et agroforestiers et 100 000 plants de bambous et 600 000 plants fruitiers	11 000 000 forestiers et agroforestiers et 500 000 plants de bambous et 3 000 000 plants fruitiers	Rapport
		Indicateur : Longueur	TBD	0	2 000 km	4 000 km	6 000 km	8 000 km	10 000 km	10 000 km	Rapport
Produit 2.1. : Les mesures incitatives sont adoptées pour une meilleure exploitation des énergies renouvelables par les communautés	**Indicateur 3.3.1 : Ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation viable et de conservation des ressources, d'accès aux ressources et de partage des avantages : superficie**	Indicateur : Nombre de sources promues	TBD	0	0	2	*4*	*4*	4	*4*	Rapport
		Indicateur : Nombre d'initiatives approuvées	TBD			2	*4*	*4*	4	*4*	Rapport
Produit 2.2: Les communautés ont accès aux techniques et aux moyens de mise en place sur valorisation des déchets		Indicateur : Nombre de séances de démonstration de meilleures techniques de carbonisation	TBD	0	20	40	*60*	*80*	100	*100*	Rapport

	des zones protégées faisant l'objet de mesures d'amélioration de la gestion (en hectares) ; Niveau de référence : 1 055 hectares Niveau cible : 5 000 hectares	Indicateur : Nombre de foyers améliorés distribués		100	300	500	*7000*	*9000*	10000	*10000*	
		Indicateur : Nombre de séances et émissions radio et télévisées ainsi que les documentaires	TBD	0	7	10	*15*	*18*	20	20	Rapport
		Indicateur : Nombre d'unité investi dans le recyclage	TBD	0	1	2	*2*	*3*	3	3	Rapport
		Indicateur : Nombre des équipements de conservation et de commercialisation disponibles	TBD	0							Rapport
Produits 3.1.1: Les communautés sont formées et outillées pour prévenir, gérer et initier **localement les bonnes pratiques pour lutter contre la dégradation de l'Environnement**	**Indicateur 3.3.2 : Nombre de femmes participant à la prise de décisions concernant l'exploitation et la gestion des ressources naturelles Niveau de référence : 5 Niveau cible : 20**	Indicateurs : nombre de coopératives et associations formées	TBD	0	4	8	15	*20*	*20*	*20*	Rapport
		Indicateur : nombre d'entreprises expérimentées disponibles	TBD	0	1	2	4	*6*	*6*	*6*	Rapport
		Indicateur : Nombre des initiatives identifiées	TBD	0	1	3	5	*7*	*10*	*10*	Rapport

Produit 3.1.2 : Les mécanismes de la coordination inter et intra sectorielle des acteurs sont **opérationnels.**		Indicateur : Nombre d'interventions réalisées	TBD	0	1	3	5	7	10	10	Rapport
		Indicateur : nombre de séances de sensibilisation et nombre d'émissions radio et télévisées ainsi que les documentaires	TBD	0	1	3	5	7	10	10	Rapport
		Indicateur : Structures de coordination opérationnelles	TBD	0	1	1	1	1	1	1	Rapport
		Indicateur : Existence d'un mécanisme de suivi-évaluation	TBD	0	1	1	1	1	1	1	Rapport
		Indicateur : Existence de comité mixte	TBD	0	1	1	1	1	1	1	Rapport
Produit 3.1.3 : Les pactes locaux définissant les règles de gestion communautaire sont **établis**	**Indicateur 3.3.1 : Ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation viable et de conservation des ressources, d'accès aux ressources et**	Indicateur : Existence de Partenariat Public Privé	TBD	0	0	1	1	1	1	1	Rapport
		Indicateur : Existence de mécanisme opérationnel	TBD	0		1	1	1	1	1	Rapport
		Indicateur : Nombre de textes élaborés	TBD	0	0	2	4	5	5	5	Rapport

	de partage des avantages : superficie des zones protégées faisant l'objet de mesures d'amélioration de la gestion (en hectares) ; Niveau de référence : 1 055 hectares Niveau cible : 5 000 hectares	Indicateur : Nombre de documents disséminés	TBD	0	0	2	*4*	*5*	*5*	*5*	Rapport
Produit3 1.4: Les institutions de coordination sont renforcées et appuyées		Indicateur : Nombre de fora	TBD	0	*2*	*2*	*2*	*2*	*2*	*10*	Rapport
		Indicateur : Nombre de journées célébrées Cible : 30	TBD	0	3	3	3	3	3	*3*	Rapport
		Indicateur : Nombre de matériel et équipements en place Cible : 30	TBD	0	6	12	18	24	30	30	Rapport

VI. PLAN DE TRAVAIL MULTI-ANNUEL[11][12]

EXPECTED OUTPUTS	PLANNED ACTIVITIES	Planned Budget by Year					RESPONSIBLE PARTY	Funding Source							
		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5		Gouvernement du Burundi						Budget Description	Amount
								OBPE	DGPATIPPF	DGEREA	EWBU	PNUD	Autres / à mobiliser		
Produit 1.1: Les espaces à aménager sont identifiés et aménagés	1.1.1. Identification des espaces à aménager ajouter l'aménagement intégral des BV + sensibilisation de la communauté sur les techniques de conservations des eaux et des sols approche GIRE) + production acquitions du matériels végétales (plans forestiers et agroferestiers) pour la vgettalisation des BV	X	X	X	X	X			1278915	20230		10000			1309145
	1.1.2 Identification et délimitation des zones à classer en aire protégée	X	X	X						27000	1200	100 000			128200
	1.1.3 Organisation des formations sur les meilleures pratiques de régénération des écosystèmes dégradés et de leur exploitation durable à l'endroit des bénéficiaires du projet	X	X	X	X	X				1500		100000			101500
	1.1.4 appuis en équipements aux bénéficiaires de la formation pour la mise en œuvre des pratiques acquises	X	X	X	X	X				48730		300000			348730
Sous-total 1.1								**0**	**1 278 915**	**48 730**	**1 200**	**500 000**			**1 828 845**
Produit 1.2 : Les communautés	1.2.1 - Acquisition du matériel et des intrants	X	X	X	X	X			0		30 400	1 300 000	230 000		1 560 400

[11] Cost definitions and classifications for programme and development effectiveness costs to be charged to the project are defined in the Executive Board decision DP/2010/32

[12] Changes to a project budget affecting the scope (outputs), completion date, or total estimated project costs require a formal budget revision that must be signed by the project board. In other cases, the UNDP programme manager alone may sign the revision provided the other signatories have no objection. This procedure may be applied for example when the purpose of the revision is only to re-phase activities among years.

EXPECTED OUTPUTS	PLANNED ACTIVITIES	Planned Budget by Year					RESPONSIBLE PARTY	Funding Source							
		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5		Gouvernement du Burundi						Budget Description	Amount
								OBPE	DGPATIPPF	DGEREA	EWBU	PNUD	Autres / à mobiliser		
sont formées et outillées pour la mise en œuvre des pratiques de régénération des écosystèmes dégradés et de leur exploitation durable	1.2.2 Aménagement et conduite des pépinières	X	X	X	X	X				1500		200000	1000000		1 200 000
	1.2.3 Plantation et entretien des boisements dans le cadre de EWE Burundi Urambaye	X	X	X	X	X			0		4 316 207	1 300 000			5 616 207
	1.2.4 Traçage des courbes de niveaux/ creusement des fossés anti-érosifs	X	X	X	X	X				2000		600 000	400000		602 000
	1.2.6 Creusement et construction des banquettes	X	X	X	X	X		20 000				300 000	500 000		820000
	Constitution d'une base des données sur la transformation, la commercialisation et l'utilisation des ressources forestières	X						22 000		1350		0			23 350
Sous-total 1.2								**42000**	**0**	**4 850**	**4 346 607**	**3 700 000**	**1130000**		**9 821 957**
Produit 2.1 : Les mesures incitatives sont adoptées pour une meilleure exploitation des énergies renouvelables par les communautés	2.1.1 Promotion des sources d'énergies renouvelables et/ ou alternatives	X	X	X	X	X						20000			20000
	2.1.2 Appui aux initiatives innovantes pour les énergies renouvelables	X	X	X	X	X						550000	555000		1050000
	2.1.3Transformation des déchets ménagers en briquettes sèches et la propreté des ménages est améliorée	X	X	X	X	X					2 825 904	500000	1000000		4325904
Sous-total 2.1											**2 825 904**	**1070000**	**1 555 000**		**5395904**
Produit 2.2: Les communautés ont accès aux techniques et aux moyens de	2.2.1 Vulgarisation des meilleures techniques de carbonisation et des foyers améliorés efficaces.	X	X	X	X	X						200 000	120 000		320000

EXPECTED OUTPUTS	PLANNED ACTIVITIES	Planned Budget by Year					RESPONSIBLE PARTY	Funding Source							
		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5		Gouvernement du Burundi						Budget Description	Amount
								OBPE	DGPATIPPF	DGEREA	EWBU	PNUD	Autres / à mobiliser		
mise en place sur valorisation des déchets.	2.2.2 Sensibilisation sur l'utilisation des foyers améliorés	X	X	X	X	X					13000	50000			63000
	2.2.3 Recyclage des déchets	X	X	X	X	X				1500		200000	1000000		1201500
Sous-total 2.2										**1500**	**13000**	**450 000**	**1120000**		**1584500**
Produits 3.1: Les communautés sont formées et outillées pour prévenir, gérer et initier localement les bonnes pratiques pour lutter contre la dégradation de l'Environnement	3.1. 1 - renforcement des capacités des coopératives et des associations sur les bonnes pratiques pour lutter contre la dégradation l'environnement	X	X	X	X	X				2000		400 000	200 000		600000
	3.1.2 cartographies des entreprises et associations ayant une expertise en matière d'étude d'impact environnemental et social	X										8000			8000
	3. 1.3. Identification des initiatives innovantes en matière de gouvernance et de gestion des ressources naturelles	X	X	X	X	X						60000			60000
	3.1.4 mises en œuvre des actions innovantes en matière de gouvernance et de gestion des ressources naturelles	X	X	X	X	X						100000			100000
	Etudes des marchés et Mener une étude sur la valorisation des ressources biologiques.	X	X	X	X	X		10000				0			10000
Sous-total 3.1								**10000**		**2000**		**568000**	**200000**		**780000**
Produit 3.2 : Les mécanismes de la coordination inter et intra	3.2.1 recenser et sensibilisation les intervenants dans le secteur,	X	X	X	X	X						3000			3000

EXPECTED OUTPUTS	PLANNED ACTIVITIES	Planned Budget by Year					RESPONSIBLE PARTY	Funding Source							
		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5		Gouvernement du Burundi						Budget Description	Amount
								OBPE	DGPATIPPF	DGEREA	EWBU	PNUD	Autres / à mobiliser		
sectorielle des acteurs sont opérationnels	3.2.2 Mettre en place et opérationnaliser une structure de coordination des acteurs dans la protection de l'environnement	X	X	X	X	X						0			0
	3.2.3 mis en place un mécanisme efficace de suivi évaluation	X	X	X	X	X						20000			20000
	3.2.4 mis en place un comité mixte de gestion des ressources naturelles	X	X	X	X	X						30000			30000
Sous-total 3.2												**53000**			53000
Produit 3.3 : Les pactes locaux définissant les règles de gestion communautaire sont établis	3.3.1 mettre en place un partenariat PP		X	X								500000			10000
	3.3.2 Renforcement les mécanismes pour le respect des lois et réglementations en vigueur sur la réhabilitation des sites exploités		X	X	X	X				2000		100000			15000
	3.3.3 Elaboration des textes d'application sur les règles de gestion communautaires		X	X	X	X						50000			20000
	3.3.4 Vulgarisation de ces textes			X	X	X						50000			15000
Sous-total 3.3										**2000**		**700000**			**702000**
Produit 3.4: Les institutions de coordination	3.4.1. Participation aux fora régionaux et internationaux et aux négociations	X	X	X	X	X						100000			100000

EXPECTED OUTPUTS	PLANNED ACTIVITIES	Planned Budget by Year					RESPONSIBLE PARTY	Funding Source							
		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5		Gouvernement du Burundi						Budget Description	Amount
								OBPE	DGPATIPPF	DGEREA	EWBU	PNUD	Autres / à mobiliser		
sont renforcées et appuyées	3.4.2. Organisation des journées nationales et internationales en rapport avec l'environnement, gestions durables des ressources naturelles et les changements climatiques	X	X	X	X	X						100000			100000
	3.4.3 Gestion des connaissances et échange d'expérience	X	X	X	X	X						100000			100000
	3.4.3. Renforcement des capacités en matériel et équipements	X	X	X	X							200000			200000
Sous-total 3.4												**500000**			**500000**
Evaluation	EVALUATION											**60000**			**60000**
General Management Support												**200000**			**200000**
TOTAL								**52 000**	**1 278 915**	**59 080**	**7 186 711**	**7 757 000**	**5 005 000**		**21 338 706**

VII. SUIVI ET EVALUATION

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires Éventuels
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	PNUD/ MINEAGRI
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	PNUD/ MINEAGRI
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	PNUD/ MINEAGRI

Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	PNUD/ MINEAGRI
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	PNUD/ MINEAGRI
Rapport du programme	Il sera présenté au comité de pilotage du programme et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du portefeuille (rapport final)		PNUD/ MINEAGRI
Revue du programme (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera	À préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations	PNUD/ MINEAGRI

	des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.		relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	
Données de base	Appuyer une étude de base afin d'établir la situation de référence des indicateurs	2022	Recrutement du cabinet indépendant	PNUD/ MINEAGRI

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DU PORTEFEUILLE

A. Composition du comité de Pilotage :

1. Directeur du Projet : C'est une personne qui représente la paternité du projet pour présider le Comité. Il doit y avoir un seul directeur du projet qui doit être normalement une contrepartie nationale. Fonction normalement occupée par l'Agence de Coopération Gouvernementale ou le PNUD.
2. Partenaires de développement (aussi appelé le Fournisseur principal) : Ce sont des individus ou groupes qui représentent les intérêts des parties concernées, lesquels fournissent le financement et/ou l'expertise technique au projet. Ils comprennent généralement les Partenaires de mise en œuvre, le PNUD et les donateurs.

3. Représentant du bénéficiaire (aussi appelé bénéficiaire principal) : ce sont les individus ou groupes d'individus qui représentent les intérêts de ceux qui bénéficieront définitivement du projet. Sa fonction principale dans le Comité est de s'assurer de la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Souvent les représentants des organisations de la société civile (OSC) peuvent jouer ce rôle.
4. Assurance du projet : L'Assurance du projet est la responsabilité de chaque membre du Comité de Pilotage ; cependant le rôle peut être délégué. Le rôle d'assurance du projet appui le Comité de Pilotage dans la réalisation des objectifs et les fonctions indépendantes de supervision et de suivi du projet. Ce rôle s'assure que les différentes étapes de gestion du projet sont bien suivies et sont réalisées. L'Assurance du projet doit être indépendante du Gestionnaire du Projet. Par conséquent, le Comité de Pilotage ne peut déléguer aucune de ses responsabilités d'assurance au Gestionnaire du Projet. Un cadre du Programme du PNUD, ou cadre du S &E, a typiquement le rôle d'Assurance du Projet.

B. ***Gestionnaire du projet :***

Le Gestionnaire du projet a la mission d'assurer la gestion quotidienne au nom du Partenaire de Réalisation dans les limites établies par le Comité de Pilotage mis en place à cet effet. Il assure la fonction de secrétaire du Comité de Pilotage.

La responsabilité première du Gestionnaire du Projet est de s'assurer que le projet produit les résultats indiqués dans le document du projet selon les normes de qualité requises et dans les limites du temps et du coût indiquées.

Le Partenaire de Réalisation nomme le Gestionnaire du Projet qui doit être différent du Représentant du Partenaire de Réalisation dans le Groupe d'effet. Avant l'approbation du projet, le rôle du Promoteur du Projet est celui du membre du personnel du PNUD responsable des fonctions de gestion du projet pendant la formulation jusqu'à la mise en place du Gestionnaire du Projet émanant du Partenaire de Réalisation.

IX. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement du Burundi et le PNUD, signé le

20 novembre 1975. Toutes les références faites dans le SBAA au PNUD sont réputées faire référence au PNUD.

Le présent projet sera réalisé par le PNUD conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

Le programme sera mis en œuvre par le PNUD (modalité de réalisation directe – DIM).

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).

2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet][13] [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet][14] ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.

3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).

4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré

[13] À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

[14] À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

 a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA *[ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet]*, la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

 i. Met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;

 ii. Assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

 b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitante et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.

e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.

f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-

bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

 Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

 N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.

i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.

j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

XI. ANNEXES

1. **Rapport sur l'assurance qualité du projet**
2. **Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*
3. **Analyse des risques**. Utilisez le modèle de Registre des risques standard. Veuillez-vous reporter aux instructions contenues dans la Description des éléments à livrer du Registre des risques.
4. **Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).